



## COMMUNIQUÉ D'INFORMATION A LA POPULATION

### Inondations - Bulletin n°13 Ville de Redon

**Lundi 3 février – 14h**

Le Maire de Redon vous informe sur les inondations qui ont impacté notre Ville et les moyens mis en œuvre pour un retour à la normale.

#### Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

La demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été faite par le Maire auprès des services de l'Etat dimanche 2 février.

#### Niveaux de la crue

**La Vilaine aval est passée en vigilance jaune ce matin.** La décrue se poursuit. A 9h ce lundi 3 février, le niveau de la Vilaine était à 4,16 m. Vigicrues prévoit une cote à 3,97 m à 20h.

La décrue du canal est plus lente mais se poursuit également. Le relevé de l'Oust à 10h était à 4,49 m. Vigicrue prévoit une cote à 4,30 m à 20h.

#### Reprise progressive des activités et retour à la normale

- **Allègement du dispositif d'évacuation**

**Ce lundi 3 février, le périmètre d'évacuation est maintenu sur :**

- Château du Mail
- Logements dits « Les Châtaigniers »

[Retrouvez en ligne l'arrêté concernant l'allègement du périmètre d'évacuation en cliquant ici.](#)

- **Circulation**

**Depuis 7h ce matin, l'accès à Redon est possible par tous les axes à l'exception de :**

- La route départementale D775 B dans sa totalité (boulevard d'Armorique)
- La route départementale D775 (par l'avenue Jean Burel <> Saint Nicolas de Redon) : l'accès en provenance de la Loire-Atlantique est possible par le viaduc.

**A Redon, les rues sont ouvertes à la circulation, à l'exception de :**

- **Quartier du Châtelet**
  - ✓ Rue Jacques Cartier
  - ✓ Boulevard d'Armorique
  - ✓ Rue des Noës
- **Quartier du Port**
  - ✓ Quai Jean Bart
  - ✓ Quai Amiral de la Grandière
  - ✓ Quai Duguay-Trouin
  - ✓ Chemin sous la marée
  - ✓ Ecluse des Bateliers

Des contrôles continueront d'être effectués par la Gendarmerie afin de limiter les accès sur les sites encore fermés à la circulation.

Redon Agglomération met à la disposition des usagers **une carte régulièrement mise à jour** du réseau routier ouvert à la circulation, consultable via le lien suivant : <https://bit.ly/4glPw8v>

- **Transport scolaire**

Le service de transport scolaire sera remis en fonctionnement à partir du mercredi 5 février.

- **Etablissements scolaires**
  - **Ecoles primaires publiques et privées**

**Les écoles primaires publiques et privées de Redon rouvriront le jeudi 6 février, selon les horaires habituels.**

Dans cette attente, un service d'accueil minimum pour les enfants **de toutes les écoles publiques** est mis en place aujourd'hui et demain à l'école Anne Sylvestre. L'accueil est possible de 7h15 à 18h45. Il est demandé aux familles de déposer leurs enfants dans la rotonde de l'école pour les inscrire et confirmer la réservation de la restauration (tarification habituelle).

Pour ce qui concerne **les écoles privées**, les chefs d'établissements sont à la disposition des familles pour envisager des solutions d'accueil en cas de besoin. Il convient de prendre contact avec chaque direction.

Les **enfants des personnels prioritaires non scolarisés à Redon** et dont l'école est fermée pourront être accueillis à l'école Anne Sylvestre de 7h15 à 18h45 selon les conditions réglementaires et tarifaires en vigueur. Une inscription préalable est nécessaire auprès de l'adresse mail : [serviceseducatifs@mairie-redon.fr](mailto:serviceseducatifs@mairie-redon.fr)

- **Centre de loisirs La Ruche-Prévert**

Le centre de loisirs La Ruche-Prévert rouvrira ses portes le mercredi 5 février aux conditions habituelles. Les familles sont invitées à adresser un mail à [enfancejeunesse@mairie-redon.fr](mailto:enfancejeunesse@mairie-redon.fr)

- **Collèges et lycées**

Les collèges et lycées rouvriront le mercredi 5 février.

## **Marché de Redon**

Le **marché** sous les Halles reprendra dès ce **mercredi 5 février** selon les horaires habituels.

## **Moyens toujours mobilisés**

**Les services de Gendarmerie et de Police municipale** continuent d'**assurer la sécurité** des personnes et des biens, et plus particulièrement la surveillance des habitations vidées de leurs occupants ainsi que des zones d'activités où le niveau d'eau a baissé.

**Les agents de la Ville** ont entamé à 5h ce matin les opérations de nettoyage des voies de circulation et des espaces publics.

**Les habitants sinistrés sont invités à déposer leurs biens hors d'usage devant chez eux. Les services de la Ville assurent le ramassage pour les acheminer dans les bennes situées place Garnier et dans le quartier du Châtelet.**

**Les entreprises sinistrées doivent évacuer leurs déchets par leurs propres moyens (entreprises spécialisées par exemple), en respectant les consignes de tri.**

Les pompiers ont constaté des pollutions sur la zone portuaire (périmètre de la zone d'activité et de l'avant-port). Des actions de dépollution et de nettoyage sont actuellement entreprises par le SDIS 35 (Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine), en lien avec la Police de l'eau, la Gendarmerie, Redon Agglomération et la Ville de Redon.

## **Remise en état des habitations et actions de solidarité**

- **Opérations de nettoyage**

Il est fortement conseillé aux personnes touchées par les inondations de ne pas entreprendre de démarche de nettoyage avant d'avoir contacté leur assurance et de prendre des photos de tous les dégâts dont elles ont été victimes.

Nous vous rappelons que 4 unités mobiles d'intervention des compagnies d'assurance MAIF, MMA et GMF sont installées aujourd'hui encore sur le parking de BUT.

Par ailleurs, le CCAS peut vous accompagner dans la réalisation de vos démarches auprès de vos assurances. Vous pouvez prendre contact avec le CCAS au 02 99 71 22 97.

Les personnes constatant qu'un important volume d'eau stagne encore dans leur cave ou dans leur sous-sol peuvent solliciter une intervention de pompage auprès des sapeurs-pompiers, en appelant le 18.

- **Actions de solidarité**

Une trentaine de volontaires de la Croix Rouge, du Centre communal d'action sociale et de l'Ordre de Malte sont mobilisées aujourd'hui afin de poursuivre des opérations de nettoyage dans les habitations et les locaux d'entreprises (coordination CCAS de la Ville de Redon et Croix Rouge). **Nous vous invitons à vous signaler rapidement auprès du CCAS au 02 99 71 22 97.**

## Informations utiles

- Si vous souhaitez **proposer votre aide** (service, hébergement, matériel, transport, etc.), vous pouvez le faire via le site <https://www.preventraide.fr/>. Une adresse mail est nécessaire, si vous n'en avez pas, vous pouvez contacter directement le CCAS au **02 99 71 22 97**.
- Vous pouvez également réaliser des **dons financiers** via le site <https://macagnotte.croix-rouge.fr/donner-dt35> dont les montants récoltés permettront de venir en aide à tous les sinistrés de Redon Agglomération.
- **SNCF** : Les usagers sont invités à consulter l'info trafic en temps réel sur SNCF Connect.

### ***Prochain communiqué : Mardi 4 février***

Ce communiqué et les suivants, et toutes les informations sur la situation, sont disponibles sur le site internet de la Ville [www.redon.fr](http://www.redon.fr) et la page Facebook « Vivre à Redon ».

### **CENTRE D'ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE – TOUS LES JOURS, DE 8H A 20H30**

Exclusivement dédiée aux informations concernant les inondations

**02 99 71 03 00**

En dehors de ces horaires, composez le 18 ou le 17

### **LIGNE D'ECOUTE – DU LUNDI AU SAMEDI, DE 9H A 18H**

Pour être soutenu par un thérapeute du territoire,  
vous pouvez laisser un message et serez systématiquement rappelé(e)

**07 83 33 62 10**